



# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

---

***Séance du lundi 24 novembre 2008***

Conseillers en exercice : 61

Date de Publicité : ?

**D - 20080588**

Reçu en Préfecture le :  
CERTIFIE EXACT,

***Aujourd'hui Lundi 24 novembre Deux mil huit, à quinze heures,***

le Conseil Municipal de la Ville de Bordeaux s'est réuni en l'Hôtel de Ville, dans la salle de ses séances, sous la présidence de

***Monsieur Alain JUPPE - Maire de Bordeaux***

**Etaient Présents :**

M. Hugues MARTIN, Mme Anne BREZILLON, M. Didier CAZABONNE, Mme Anne Marie CAZALET, M. Jean Louis DAVID, Mme Brigitte COLLET, M. Stéphane DELAUX (*présent jusqu'à 16h30*), M. Dominique DUCASSOU, Mme Sonia DUBOURG -LAVROFF, M. Michel DUCHENE, Mme Véronique FAYET, M. Pierre LOTHAIRE, Mme Muriel PARCELIER, M. Alain MOGA, Mme Arielle PIAZZA, M. Josy REIFFERS (*présent jusqu'à 17h*), Mme Elizabeth TOUTON, M. Fabien ROBERT, Mme Anne WALRYCK, Mme Laurence DESSERTINE, M. Jean Marc GAUZERE (*présent jusqu'à 17h*), M. Jean Charles BRON, Mme Chantal BOURRAGUE, M. Joël SOLARI, M. Charles CAZENAVE, M. Alain DUPOUY, Mme Ana Marie TORRES, M. Jean-Pierre GUYOMARC'H, Mme Mariette LABORDE, M. Jean-Michel GAUTE, Mme Marie-Françoise LIRE, M. Jean-François BERTHOU, Mme Nicole SAINT ORICE, M. Nicolas BRUGERE, Mme Constance MOLLAT, M. Maxime SIBE, M. Guy ACCOCEBERRY, Mme Emmanuelle CUNY, M. Jean-Charles PALAU, Mme Chafika SAILOUD, M. Ludovic BOUSQUET, M. Yohan DAVID, Mme Alexandra SIARRI (*présente jusqu'à 16h05*), Mme Sarah BROMBERG, Mme Wanda LAURENT, Mme Paola PLANTIER, Mlle Laetitia JARTY, M. Jacques RESPAUD, M. Jean-Michel PEREZ, Mme Martine DIEZ, Mme Béatrice DESAIGUES, Mme Emmanuelle AJON, M. Matthieu ROUVEYRE, M. Pierre HURMIC, Mme Marie-Claude NOEL, M. Patrick PAPADATO, M. Vincent MAURIN, Mme Natalie VICTOR-RETALI,

**Excusés :**

Mme Nathalie DELATTRE, Mme Sylvie CAZES-REGIMBEAU,

***Créances irrécouvrables. Admission en non valeur.  
Autorisation.***

M. Hugues MARTIN, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Il résulte d'un état récapitulatif dressé par Monsieur le Receveur des Finances, ainsi que des pièces produites à l'appui, que diverses créances de la ville doivent être considérées comme irrécouvrables et retranchées des titres de perception auxquels elles s'appliquent, soit par suite de redressement d'écriture, soit pour insolvabilité de débiteurs.

Après examen approfondi des documents soumis à l'Administration Municipale, il est pleinement justifié que Monsieur le Receveur des Finances a rempli à l'égard de ces créances, les obligations imposées par le décret-loi du 30 octobre 1935, toutes poursuites et diligences nécessaires contre les débiteurs en cause ayant été faites dans les délais réglementaires et au mieux des intérêts de la ville.

En conséquence, nous vous proposons de décider l'admission en non-valeur des sommes suivantes :

**VILLE de BORDEAUX – Créances irrécouvrables : 149 698,86 €**

Suivant le détail ci-après :

Taxes annuelles de voirie et droits de voirie de 1999 à 2008	18 372,01€
Crèches de 1999 à 2008	5 651,72 €
Restaurants scolaires de 1999 à 2008	14 453,47 €
Foyers d'anciens de 1999 à 2007	446,77 €
Divers : infractions, placage, vélos de 1999 à 2008	11 469,55 €
Divers : titres inférieurs à 1 500 €	26 134,55 €
Divers : titres supérieurs à 1 500 €	73 170,79 €

Le détail de ces admissions en non valeur peut être consulté au secrétariat du Conseil Municipal.

Ces sommes inscrites au budget de l'exercice en cours seront imputées sur la sous-fonction 01 nature 654 pour 149 698,86 €.

**ADOpte A L'UNANIMITE**

Fait et Délibéré à Bordeaux, en l'Hôtel de Ville, le 24 novembre 2008

P/EXPEDITION CONFORME,

**M. Hugues MARTIN**

**Adjoint au Maire**

